



تأمين الوفاء
Wafa Assurance

Présentation IFRS 17/ IFRS 9

Septembre 2025



Sommaire

1

Messages clés

2

Principes et choix normatifs

3

Formation du résultat

4

Impact sur les fonds propres et sur le résultat



Sommaire

1

Messages clés

2

Principes et choix normatifs

3

Formation du résultat

4

Impact sur les fonds propres et sur le résultat



Messages clés

- **Fondamentaux solides confirmés**, aucun impact sur la capacité bénéficiaire opérationnelle du Groupe , le cash-flow net et la solvabilité. Ce changement comptable n'a pas d'incidence sur la gestion du Capital et la stratégie financière du Groupe.
- **Evolution des agrégats bilanciels notamment au Passif** avec l'apparition du « Best Estimate », du « Risk-Adjustment » et de la « Marge sur Services Contractuels (CSM) » reflétant le potentiel de profits futurs pour l'activité Epargne.
- **Capitaux propres en hausse à la transition et impacts favorables sur les résultats** liés à la valeur non captée par la norme IFRS 4 et les règles prudentielles réglementaires utilisées dans les comptes sociaux.
- **Capitaux propres moins volatiles** sous l'effet du rôle d'amortisseur de la CSM qui atténue l'effet des marchés financiers. Une **meilleure prédictibilité des résultats** issus de l'activité **Vie**, en lien avec le principe d'étalement de la reconnaissance des revenus sur la durée des contrats d'assurance en portefeuille.
- Une **communication financière** qui s'adapte avec l'intégration de nouveaux agrégats IFRS 17 tout en maintenant des indicateurs Non-GAAP pertinents.



La transition IFRS

Référentiel transitoire de consolidation

(anciennes normes IFRS 4 et IAS 39 par dérogation ACAPS)



FTA

Résultats S1-24
IFRS

Bilan comparatif
IFRS

Résultats S1-25
IFRS

Référentiel IFRS

(Y compris IFRS 9 et IFRS 17)

Sommaire

1

Messages clés

2

Principes et choix normatifs

3

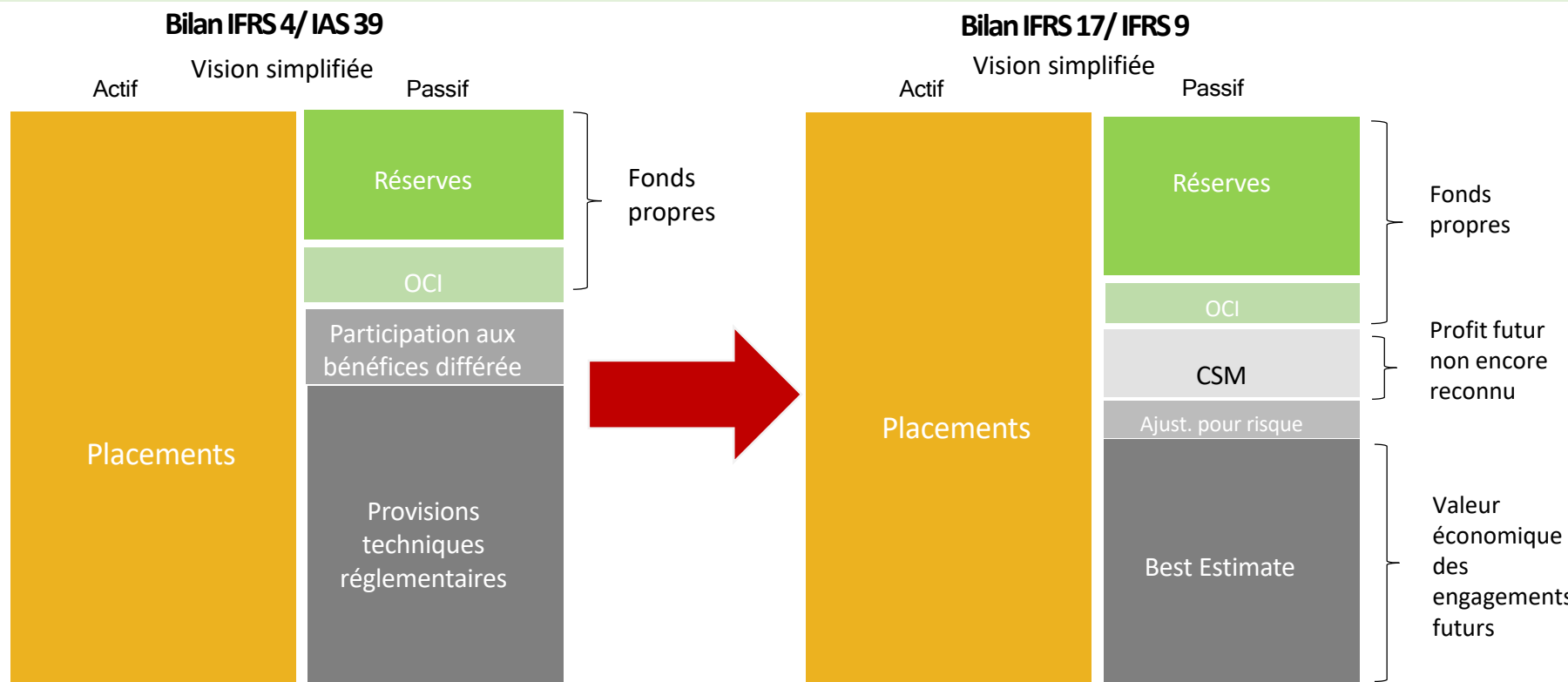
Formation du résultat

4

Impact sur les fonds propres et sur le résultat

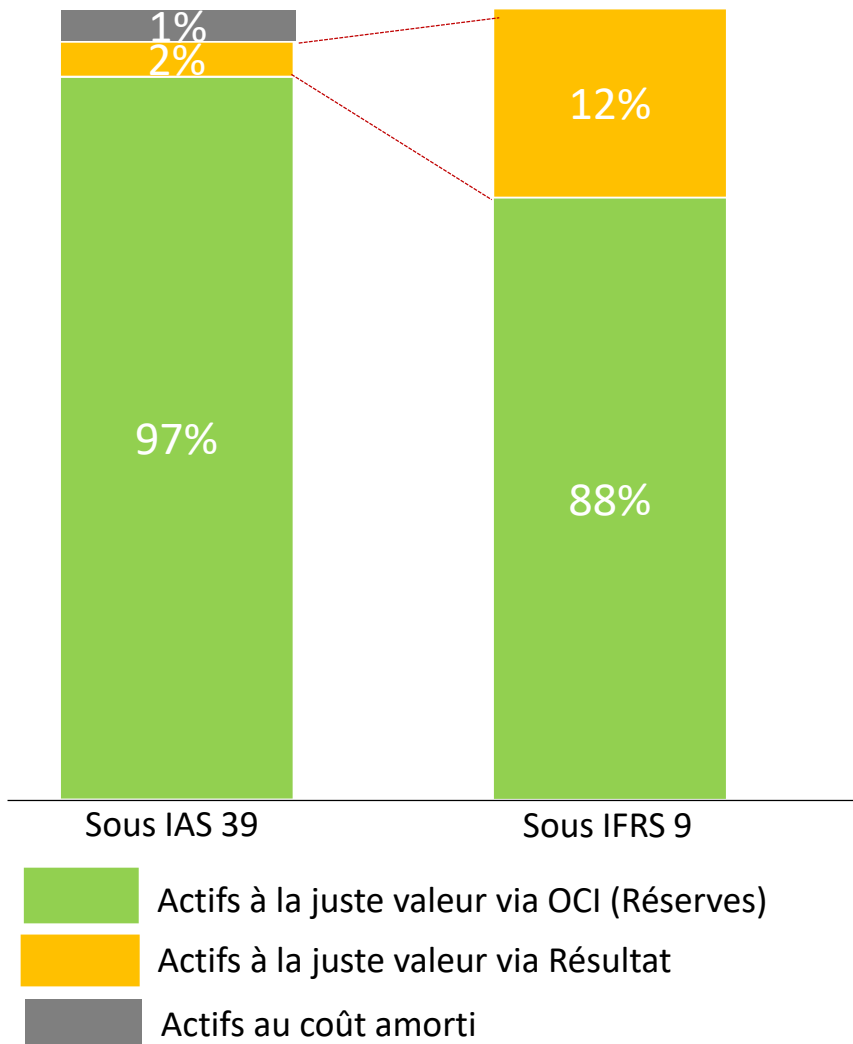


Un nouveau Bilan IFRS 9/IFRS 17



- Le bilan de l'assurance n'est quasiment pas modifié à l'actif. Les placements évalués à la JV sous IAS 39 le restent sous IFRS 9 avec une classification différente.
- En revanche au passif, le niveau des passifs techniques décroît du fait de l'abandon des règles réglementaires et du passage à une vision économique en Best Estimate, augmenté de l'Ajustement pour Risque qui représente les risques non financiers.
- La « Marge sur Services Contractuels (CSM) » apparaît au bilan reflétant le potentiel de profits futurs qui seront reconnus progressivement en résultat tout au long de la période de couverture des contrats.

L'Actif sous IFRS 9

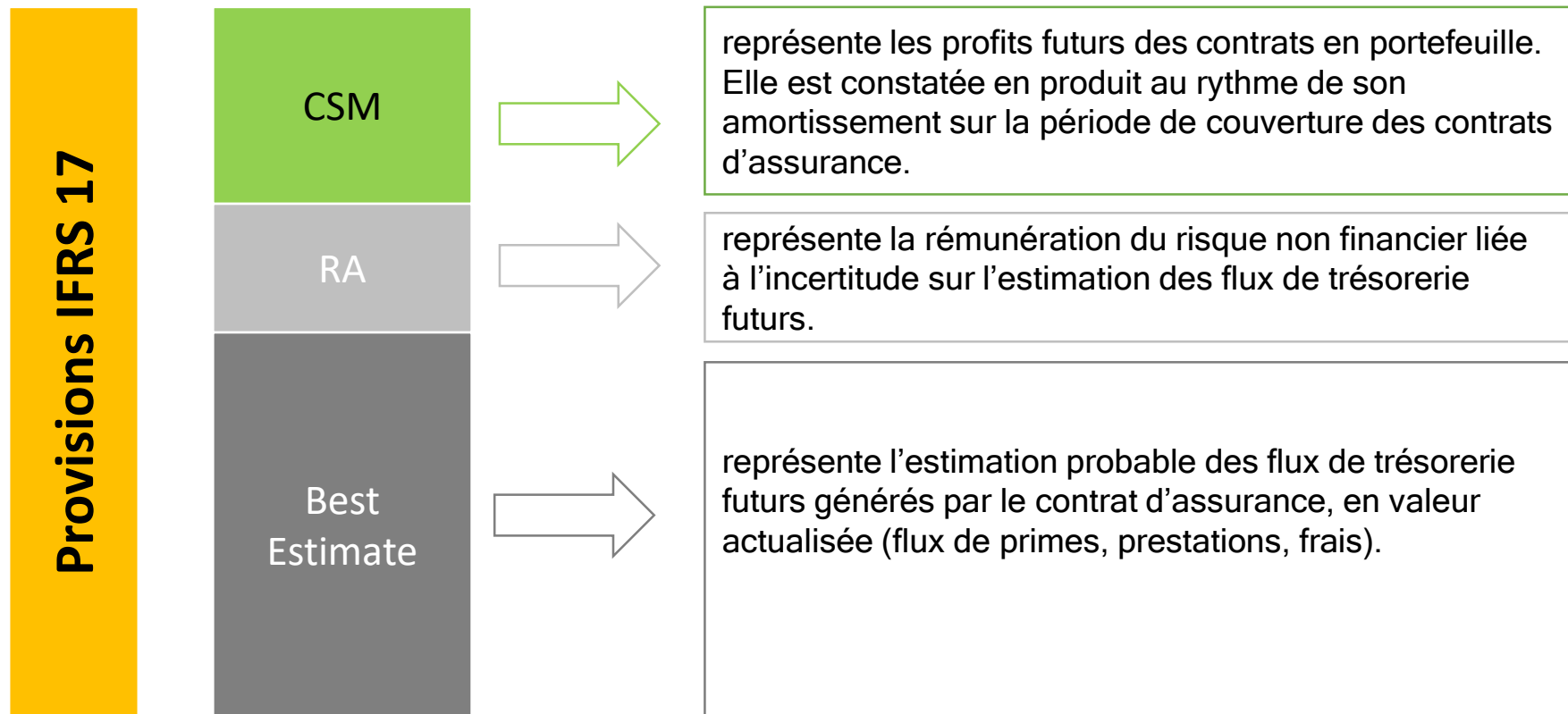


- Les placements restent essentiellement classés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (avant et après transition)
- Pour les actions en portefeuille, le Groupe a choisi de les évaluer à la juste valeur via OCI sans recyclage au résultat atténuant la sensibilité du résultat aux fluctuations des marchés boursiers. Les instruments de capitaux propres à la JVOCI non recyclables représentent 38% du total des actifs financiers
- L'essentiel des actifs évalués à la Juste valeur en contrepartie du résultat (FVTPL) sont adossés au portefeuille Vie. La fluctuation de leur juste valeur est neutralisée quasi-totalement dans le modèle VFA et donc n'a pas d'impact direct sur le résultat in fine.
- La comptabilisation des pertes de crédit attendues (ECL) préconisées en IFRS 9 a un impact limité sur les fonds propres ($\approx 3\%$) reflétant la qualité de du portefeuille.

Le Passif sous IFRS 17

IFRS 17 modifie l'évaluation du passif d'assurance et apporte une vision plus économique, avec une approche « Best Estimate » et une comptabilisation « prospective » qui anticipe les profits futurs.

Le passage à la norme IFRS 17 contribue à une réduction de la volatilité des fonds propres face aux fluctuations de marché, en reflétant une meilleure adéquation économique actif/passif.



Modèles utilisés sous IFRS 17

Les Passifs d'assurance du Groupe sont définis suivant le modèle VFA en Epargne et le modèle PAA en Non-vie et en Prévoyance.

Modèle BBA – Building Block Approach

- Modèle de référence par défaut pour tous les contrats d'assurance, sauf si les conditions permettent d'utiliser un autre modèle (modèle non utilisé par le Groupe pour les contrats d'assurance)

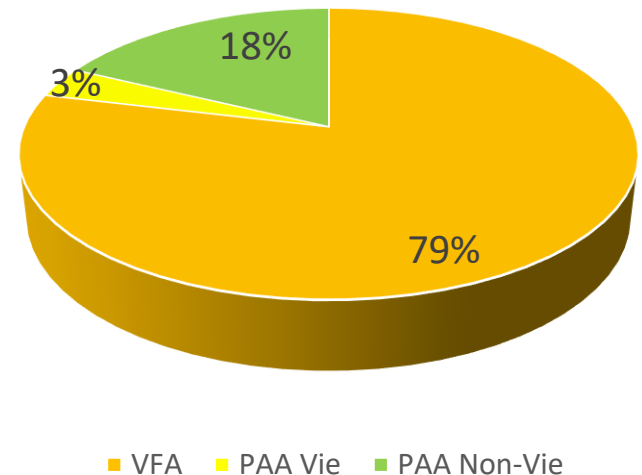
Modèle VFA – Variable Fee Approach

- Modèle spécifique aux contrats d'assurance participatifs (l'assuré a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents).
- Le Groupe Wafa Assurance applique le modèle VFA à tous les contrats d'Epargne avec une exemption d'application du principe de cohortes annuelles (option offerte par l'UE).

Modèle PAA– Premium Allocation Approach

- Approche simplifiée du BBA, applicable pour les contrats à court terme (durée ≤ 1 an généralement)
- Approche proche d'IFRS 4 « Provision pour primes non acquises »
- Le groupe Wafa Assurance retient le modèle PAA pour l'ensemble de ses portefeuilles non-vie ainsi que son portefeuille Prévoyance, portefeuilles éligibles à la comptabilisation sous le modèle PAA.

Poids des Passifs d'assurance par modèle IFRS 17



Choix normatifs clés

Choix retenus par le Groupe

Approche de transition

Rétrospective modifiée (MRA) - 100% des contrats VFA et BBA
Pour la PAA (100% des contrats Non-Vie), la transition a été opérée sur la base du calcul annuel du BE habituellement réalisé par Wafa Assurance, en tenant compte des ajustements nécessaires pour se conformer à IFRS 17.

Taux d'actualisation

Approche « Bottom-Up » : courbe des taux sans risque + prime d'illiquidité du passif

Modification des hypothèses financières (excl. VFA)

Comptabilisation en OCI pour éviter toute volatilité du résultat ne reflétant pas la **performance opérationnelle** du Groupe

Risk Adjustment

Niveau de confiance de 70% retenu pour l'évaluation du Risk Adjustment pour les activités vie et non-vie

Sommaire

1

Messages clés

2

Principes et choix normatifs

3

Formation du résultat

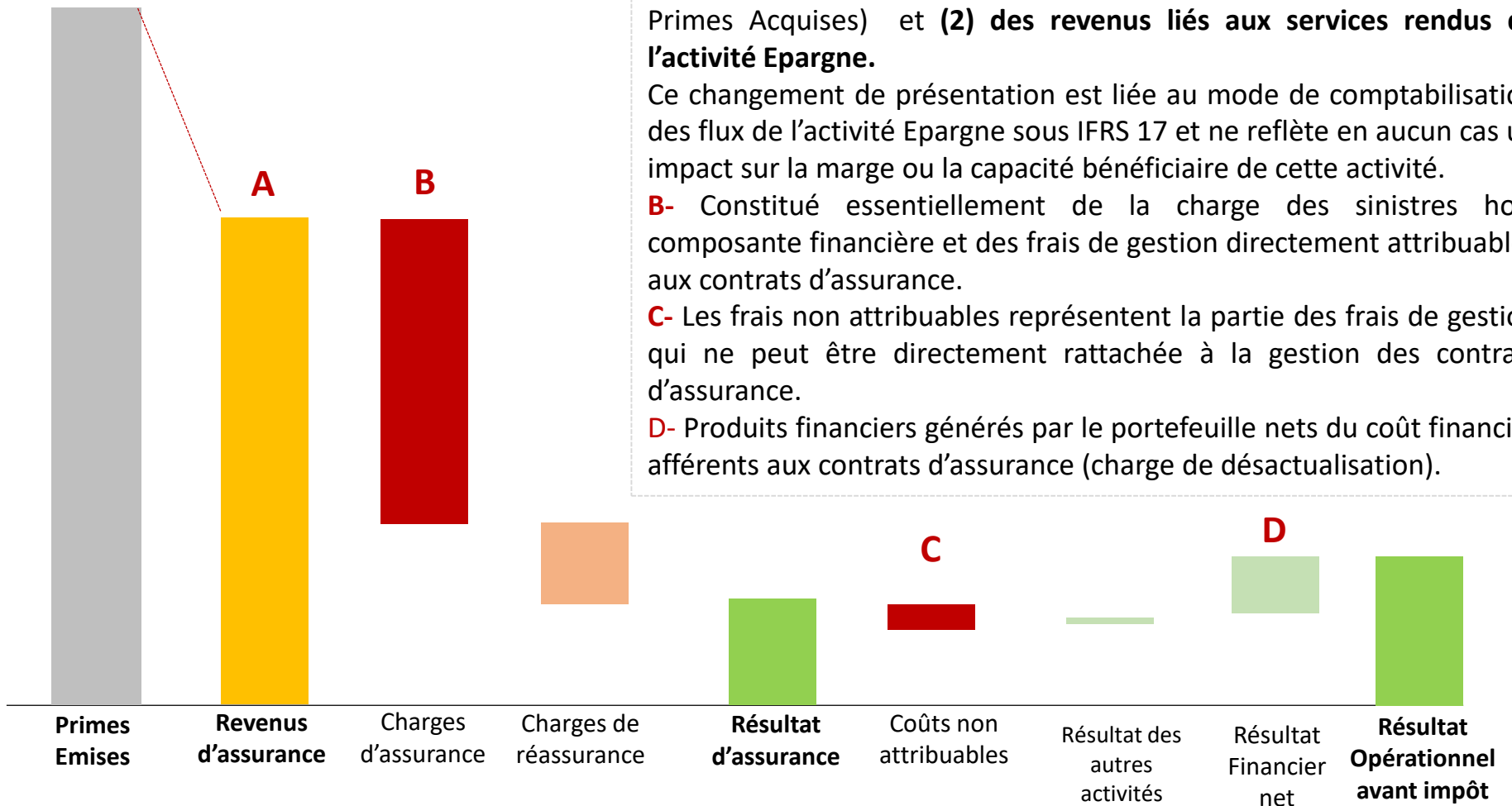
4

Impact sur les fonds propres et sur le résultat



Formation du résultat

Sous IFRS 17



A- Constitué essentiellement **(1)** des revenus générés sur la période par les contrats d'assurance Dommage et Prévoyance (équivalent des Primes Acquises) et **(2) des revenus liés aux services rendus de l'activité Epargne.**

Ce changement de présentation est liée au mode de comptabilisation des flux de l'activité Epargne sous IFRS 17 et ne reflète en aucun cas un impact sur la marge ou la capacité bénéficiaire de cette activité.

B- Constitué essentiellement de la charge des sinistres hors composante financière et des frais de gestion directement attribuables aux contrats d'assurance.

C- Les frais non attribuables représentent la partie des frais de gestion qui ne peut être directement rattachée à la gestion des contrats d'assurance.

D- Produits financiers générés par le portefeuille nets du coût financier afférents aux contrats d'assurance (charge de désactualisation).



Sommaire

1

Messages clés

2

Principes et choix normatifs

3

Formation du résultat consolidé

4

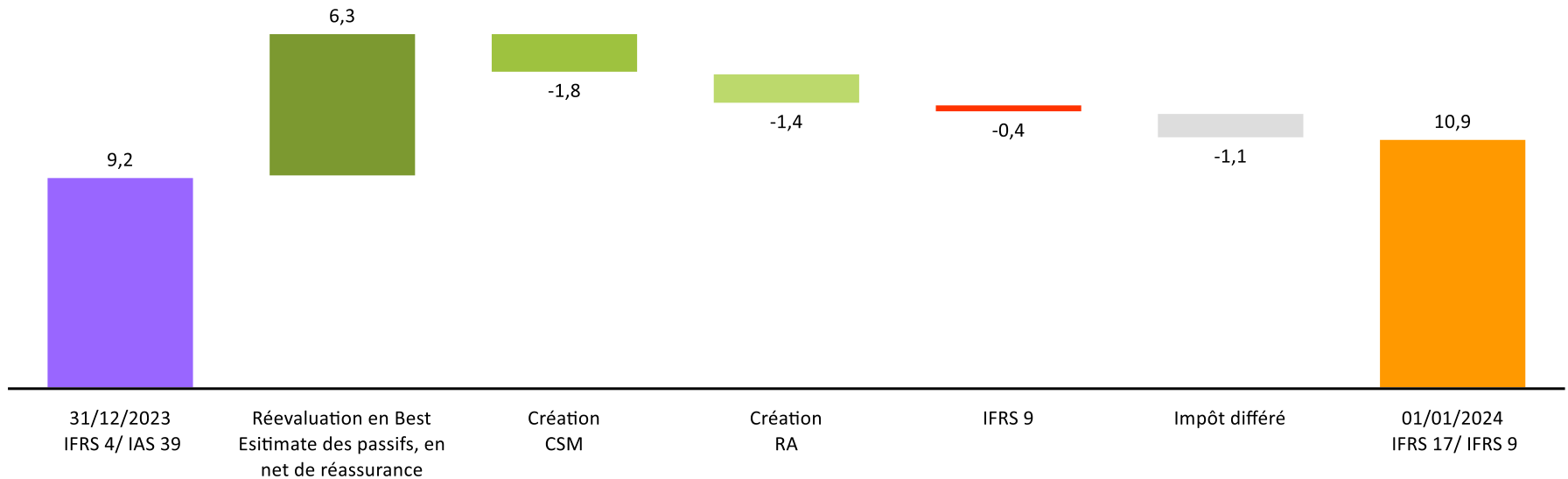
Impact sur les fonds propres et sur le résultat



Impact Fonds propres consolidés à la transition

IAS 39 / IFRS 4 => IFRS 9 / IFRS 17

Fonds propres consolidés nets d'intérêts minoritaires en Mrd de DHS



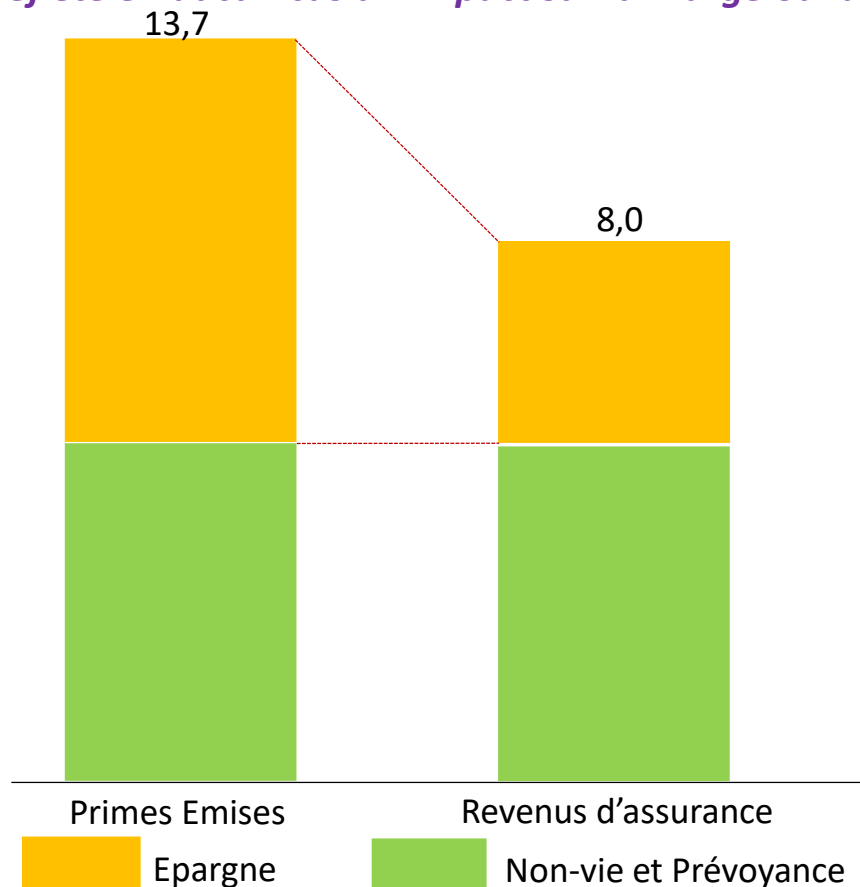
Les capitaux propres Groupe augmentent de $\approx 1,7$ Mrd de dirhams à la transition (01/01/2024) passant de 9,2 à 10,9 Mrd de dirhams. Cette évolution résulte principalement de:

- La valorisation IFRS 17 des passifs d'assurance dont l'évaluation en Best Estimate a permis une libération de provisions réglementaires prudentielles. S'y ajoute un impact favorable lié à l'actualisation des provisions de sinistres. La CSM et le RA viennent augmenter le niveau des passifs de ≈ 3 Mrd de DHS.
- Le provisionnement prospectif des pertes attendus sous IFRS 9 sur les instruments de dettes et les créances commerciales impactant les Fonds propres de (- 0,4 Mrd).

Impact sur le compte de résultat

Produits des activités d'assurance consolidés au 31 décembre 2024

Au titre de l'exercice 2024, les revenus d'assurance sous IFRS 17 s'élèvent à 8 Mrds de DH vs. des primes Emises consolidées de 13,7 Mrds de DH sous l'ancien référentiel. Ce changement de présentation est liée au mode de comptabilisation des flux de l'activité Epargne sous IFRS 17 et ne reflète en aucun cas un impact sur la marge ou la capacité bénéficiaire de cette activité.



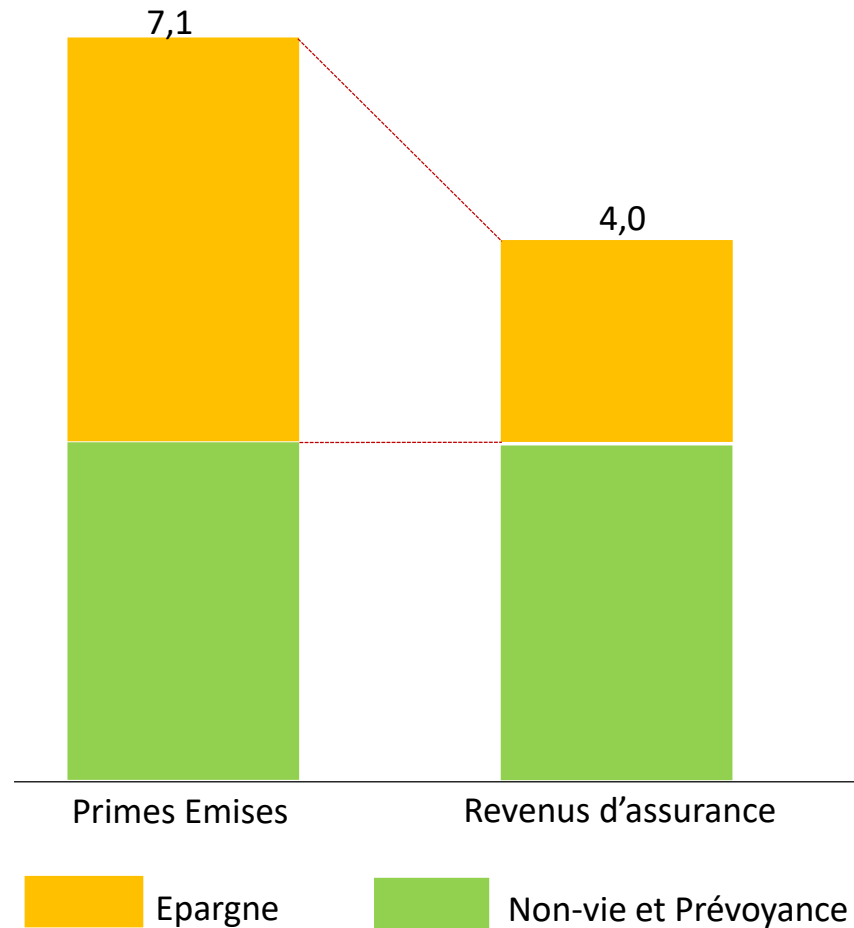
Activité Epargne : Reconnaissance en revenu d'assurance de la rémunération de l'assureur liée à la gestion technique et financière du portefeuille, à travers le relâchement de la CSM. Notion qui diffère significativement du mode de comptabilisation sous IFRS 4 où les primes émises étaient immédiatement reconnues en produits d'assurance.

Activités Non-Vie et Prévoyance : Reconnaissance en revenu d'assurance de la rémunération relative aux services rendus sur la période correspondant aux primes réellement acquises sur la période. Notion qui reste proche d'IFRS 4 du fait de l'application du modèle simplifié PAA d'IFRS 17.



Impact sur le compte de résultat

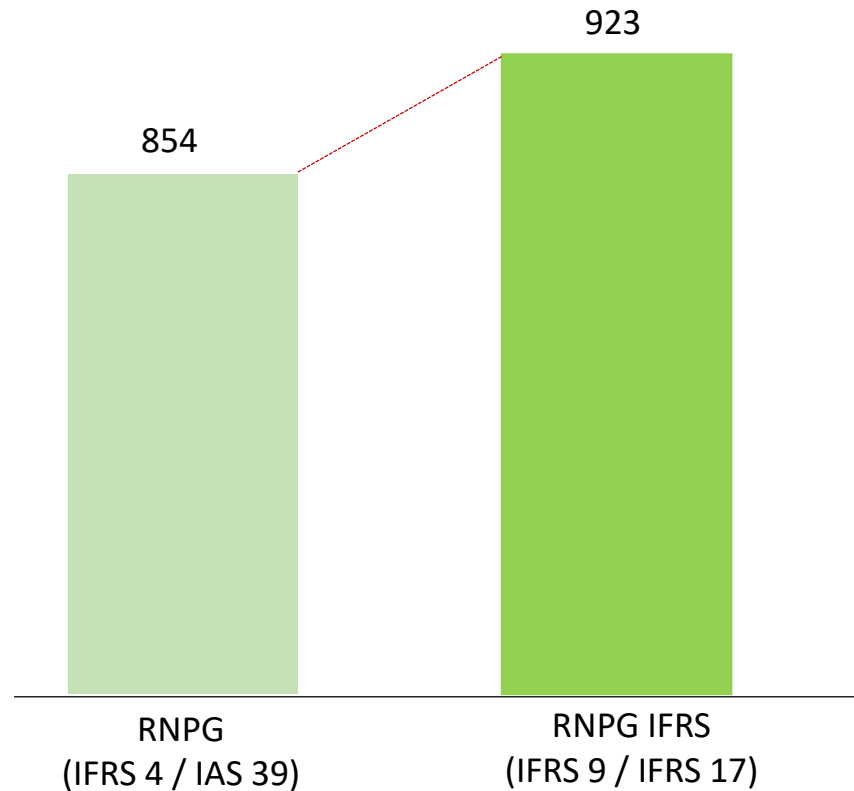
Produits des activités d'assurance consolidés au 30 Juin 2024



Impact sur le compte de résultat

RNPG IFRS au 31 décembre 2024

Le RNPG au 31 décembre 2024 suivant les normes IFRS s'apprécie de 69 MDH / 8% pour s'établir à 923 MDH sous l'effet du passage aux règles économiques d'évaluation des Passifs d'assurance vs. les méthodes réglementaires prudentielles appliquées sous le référentiel précédent.



Impact sur le compte de résultat

RNPG IFRS au 30 Juin 2024

Le RNPG au 30 juin 2024 suivant les normes IFRS s'apprécie de 45 MDH / 7% pour s'établir à 688 MDH pour les mêmes raisons.

